



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/EK

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 85

OBJET : Fête de la musique

Le Pérello

Mercredi 21 juin 2023

Circulation et stationnements règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Monsieur Philippe LE PORT – représentant l'association « Les pêcheurs plaisanciers du Pérello » – 19 parc du Menhir – 56270 PLOEMEUR.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de la fête de la musique, organisée le mercredi 21 juin 2023, le demandeur est autorisé à occuper le domaine public, situé chemin du Pérello, entre le lavoir et le sanitaire public de la plage.

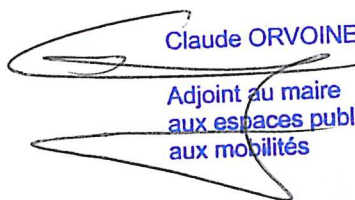
Article 2 : la circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés, selon la signalisation en place, entre le n°1 et le n°5 du chemin du Pérello, du mercredi 21 juin 2023, 8h00 jusqu'au jeudi 22 juin 2023, à 12h00.

Article 3 : la signalisation règlementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation règlementaire mise en place par les services techniques municipaux sera entretenue de jour comme de nuit par le demandeur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la cheffe du service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **19 JUIN 2023**


Claude ORVOINE
Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex